



Augmentation loyer sur 3 trimestre apres renouvellement automatique

Par barby0603

Bonjour,

J'ai signé mon bail le 1/09/2020, il c'est donc reconduit tacite reconduction. J'ai encore subit une augmentation de loyer cette année, j'ai 2 soucis le premier ma propriétaire me demande le prendre en compte à partir du 1janvier 2024 ! alors que j'ai reçu le mail le 9/01/2024! et le second et au vu de ma tacite reconduction et en fonction des nouvelles lois elle doit normalement me presenter le DPE? je vous remercie de votre aide.

Bien à vous

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il faut plus d'infos pour répondre sur la révision.

C'est un bail meublé ? ou vide ? c'est votre résidence principale ?

Le bail prévoit-il une révision annuelle ?

Si oui précisez la date et l'indice de référence ?

Pourquoi dites vous "encore " ? quelles sont les dates des précédentes augmentations ?

Et non, le bailleur n'a pas obligation de fournir un DPE en cours de bail.